



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 25 AVRIL 2016

Le vingt-cinq avril deux mille seize, à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Dronne et Belle dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes à Monsec, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COUVY.

Nombre de délégués communautaires :	47
Présents :	43
Votants :	45 dont 2 pouvoirs

Date de la convocation : 18 avril 2016

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Martial Henri CANDEL, Guy-José LAGARDE (suppléant de Anita CATUSSE), Olivier CHABREYROU, Edmond ZNAIDA (suppléant de Gaston CHAPEAU), Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Anémone LANDAIS, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Christian MAZIERE, Sylvie MAZIERES, Pascal MAZOUAUD, Francis MILLARET, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Alain PEYROU, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE,

Etaient absents : (excusés) : Messieurs Raymond BOUCAUD, Henri FAISOLE, Francis REVIDAT, Frédéric VILHES

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Pouvoir :

Monsieur Raymond BOUCAUD a donné pouvoir à Madame Malaurie GOUT-DISTINGUIN

Monsieur Frédéric VILHES a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUVY

Monsieur Olivier CHABREYROU est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Il souhaite la bienvenue aux délégués et passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

I- LECTURE DES DECISIONS

II- FINANCES

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

➤ MAISON DE SANTE

- 1°) Approbation du compte administratif 2015 (pièce jointe n°1)
- 2°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 (pièce jointe n°2)
- 3°) Vote du budget primitif 2016 (pièce jointe n°3)

➤ LOGEMENTS

- 1°) Approbation du compte administratif 2015 (pièce jointe n°4)
- 2°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 (pièce jointe n°5)
- 3°) Vote du budget primitif 2016 (pièce jointe n°6)

➤ BUDGET PRINCIPAL

- 1°) Vote du budget primitif 2016 (pièce jointe n°7)
- 2°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 (pièce jointe n°8)
- 3°) Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (pièce jointe n°9)
- 4°) Vote d'un tarif forfaitaire pour la mise à disposition des chapiteaux aux associations.

➤ ZAE

Rapporteur : Monsieur Pascal MAZOUAUD

- 1°) Vente d'un terrain à la ZAE de Valeuil au profit de la SARL Atlantique Investissement Gestion (pièce jointe n°10)

➤ CULTURE/SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FAGETE

- 1°) Vote des tarifs bibliothèque/médiathèque (pièce jointe n°11)
- 2°) Vote des tarifs entrées des piscines (pièce jointe n°12)

➤ TOURISME

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

- 1°) Vote d'un tarif billet jumelé visite commentée grottes +clocher

IV- QUESTIONS DIVERSES

I- LECTURE DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions du Président qui ont été prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération n°2014/06/126bis du 16 juin 2014.

Décision 2016/03/27 du 23 mars 2016 :

De signer l'avenant n°1 qui fixe le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre pour l'aménagement du bourg de Cantillac comme suit :

Enveloppe financière affectée aux travaux pour la commune de Cantillac :
42 527.00 € H.T. soit 51 032.40 T.T.C.

Forfait de rémunération : 6%

Montant définitif des honoraires du maître d'œuvre : 2 551.62€ HT soit 3 061.94€ TTC.

Décision 2016/04/28 du 01 avril 2016 :

Décide de retenir l'offre de l'entreprise SIGNATURE 37 impasse du Taillan 33320 Eysines pour un montant de 5 252.01€ HT soit 6 302.41€ TTC pour la fourniture de panneaux de signalisation.

Décision 2016/04/29 du 04 avril 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné, d'une superficie totale de de 01a 49ca, situé 56 rue Pierre de BOURDEILLE, à Brantôme en Périgord.

Décision 2016/04/30 du 05 avril 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné, d'une superficie totale de de 01a 78ca, situé 3 rue Victor Hugo, à Brantôme en Périgord.

Décision 2016/04/31 du 15 avril 2016 :

Décide de signer une convention de mise à disposition de personnel avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Dronne et Belle qui précise qu'un agent du CIAS, titulaire du cadre d'emploi des adjoints techniques, est mis à disposition sur la base de 16 heures hebdomadaires, pour l'année 2016, au service technique de la Communauté de Communes Dronne et Belle.

Décision 2016/04/32 du 15 avril 2016 :

Décide de signer une convention de mise à disposition de personnel avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Dronne et Belle qui précise qu'un agent du CIAS, titulaire du cadre d'emploi des attachés, est mis à disposition pour 30% de son temps de travail pour l'année 2016, afin d'exercer des missions administratives au sein du service de l'administration générale de la Communauté de Communes Dronne et Belle.

Décision 2016/04/33 du 25 avril 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné, d'une superficie totale de 06a 51ca, situé Claud du Roi à Mareuil.

Décision 2016/04/34 du 25 avril 2016 :

De renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien mentionné, d'une superficie totale de 06a 43ca, situé Claud du Roi à Mareuil.

II- FINANCES

Rapporteur : Monsieur Gérard COMBEALBERT

➤ **Maison de Santé**

1°) Approbation du compte administratif 2015

Le Président indique que ce point a été inscrit par erreur à l'ordre du jour. Le compte administratif a été approuvé à la séance du 23 mars 2016.

2°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget « maison de santé »

Le rapporteur expose ce qui suit :

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget « maison de santé » d'un montant de 98 610.71 € ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'affecter cet excédent dès le vote du budget primitif 2016 de la manière suivante :

➤ compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 98 610.71 €

3°) Vote du budget primitif 2016 « maison de santé »

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget primitif 2016 de la Maison de santé : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	135 398.41	135 398.41
Investissement	373 497.38	373 497.38

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vote le budget primitif 2016 de la maison de santé, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

➤ **Logements**

1°) Approbation du compte administratif 2015 du budget « logements »

Le Président expose à l'Assemblée ce qui suit :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU la délibération du conseil communautaire n°2015/04/46 du 15 avril 2015 approuvant le budget primitif 2015 du service « logements » ;
 L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule « dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil communautaire élit son Président ». Le Président conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment du vote-.

Le conseil communautaire décide d'élire Bernard De MONTETY, Président de séance.

➤ Intervention de Monsieur Claude MARTINOT :

il indique qu'à la réunion de la commission bâtiments, il a été précisé que des agents du service technique interviennent également pour l'entretien des bâtiments et constate que les charges de personnel ne sont pas inscrites sur ce budget. Monsieur COMBEALBERT lui répond qu'il y a possibilité de rembourser au budget principal les dépenses de personnel au prorata du temps passé et éventuellement tout ou partie de l'excédent de l'exercice.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
Arrête comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

RÉSULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2015

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	158 495.00	65 000.00	223 495.00
Titres de recettes émis	58 124.74	57 037.31	115 162.05
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	158 495.00	65 000.00	223 495.00
Mandats émis	25 683.78	17 445.79	43 129.57

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement			32 440.96	32 440.96
Fonctionnement			39 591.52	39 591.52

Adopte le compte administratif 2015 du service « logements » de la communauté de communes Dronne et Belle.- le Président conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est retiré au moment

2°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 budget « logements »

Le rapporteur expose ce qui suit :

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget « logements » d'un montant de 39 591.52 € ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'affecter cet excédent dès le vote du budget primitif 2016 de la manière suivante :

- Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 39 591.52 €

3°) Vote du budget primitif 2016 « logements »

Le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget primitif 2016 « logements » : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

Il est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	56 100.00	56 100.00
Investissement	199 787.00	199 787.00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **Vote** le budget primitif 2016 logements, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

➤ Budget principal

1°) Vote du budget primitif 2016

Le rapporteur donne lecture de la note ci-après :

« Le Président rappelle que le conseil communautaire a validé la prise des compétences suivantes :

- Temps d'activités périscolaires (TAP)
- Instruction et délivrance des autorisations du droit des sols (ADS)

La communauté de communes assume la gestion de ces deux compétences en lieu et place des communes sans aucune contrepartie financière.

Pour mémoire :

Les dépenses des TAP s'élèvent à environ 85 000 €/an auxquelles s'ajoutent les charges de personnels estimées à environ 10 000 €.

Les dépenses des ADS s'élèvent à environ 70 000 €/an (participations versées aux communautés de communes du Pays Thibérien et au Pays Ribéracois). A ce chiffre il faut rajouter le temps de travail passé par les agents de la Communauté de communes.

De plus pour la première année une subvention d'équilibre de 15 000 € est prévue pour le CIAS. Dans le contexte difficile rencontré aujourd'hui par l'ensemble des CIAS du territoire il est important de soutenir leurs actions au même titre que le financement pour la jeunesse ou la culture.

En ce qui concerne les dépenses de personnel :

L'augmentation du 012 est le résultat des décisions prises en conseil communautaire notamment :

- ✓ Création d'emplois au titre de l'avancement de grade
- ✓ Nomination de 3 agents relevant d'emplois aidés de droit privé en qualité de stagiaires
- ✓ Rémunération complémentaire liée à l'augmentation de la durée du temps de travail d'agents (5)
- ✓ Rémunération sur l'année entière de 2 agents
- ✓ Réactualisation du régime indemnitaire suite aux mouvements internes de personnel à la suite de la nomination de l'assistant de prévention
- ✓ Avancement d'échelon des agents
- ✓ Mise à disposition de 3 agents du CIAS soit 37 200 €
- ✓ Augmentation des taux de cotisations patronales
- ✓ Valorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2016

Pour financer et maintenir le niveau de service offert aujourd'hui, il est proposé d'augmenter la fiscalité des ménages et des entreprises comme suit :

- ✓ Fiscalité des ménages : augmentation du produit attendu de 27 500 €
- ✓ Fiscalité des entreprises : augmentation du produit attendu de 27 668 €

Après consultation du bureau, je vous propose également de figer les recettes du FPIC des communes au niveau de celles de 2015. L'augmentation prévue pour ce fonds serait perçue par la communauté de communes.

➤ Intervention de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER

Il fait remarquer que la communauté de communes pourrait mettre en place le recouvrement de la taxe d'aménagement afin de bénéficier de recettes supplémentaires permettant de compenser les charges afférentes à la prise de compétence de l'autorisation du droit des sols.

Il indique également que la baisse des dotations est moins importante par rapport à celle des communes et propose d'engager une réflexion sur le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) dans le cadre d'un pacte fiscal et financier. Il souhaiterait que la répartition du FPIC s'applique selon la règle du droit commun.

➤ Intervention de Madame Anémone LANDAIS

Madame LANDAIS s'interroge sur l'imputation comptable du FPIC.

Monsieur COMBEALBERT lui répond que le FPIC est une recette de fonctionnement qui s'inscrit au budget communal et au budget communautaire. Il appartient au conseil communautaire de fixer la répartition entre l'EPCI et ses communes membres.

➤ Intervention de Monsieur Pascal MAZOUAUD

Il indique que l'instauration de la taxe d'aménagement va devenir effective dès que le PLUi de la communauté de communes sera validé. Il demande si la communauté de communes peut la mettre en place avant l'approbation du PLUi. Monsieur COMBEALBERT lui répond par l'affirmative.

Monsieur MAZOUAUD a le sentiment que la mise en place de cette taxe pourrait freiner le développement des constructions et de l'artisanat.

Puis, le rapporteur soumet aux délégués communautaires le projet du budget principal pour l'exercice 2016 : recettes et dépenses des sections Fonctionnement et Investissement.

➤ Intervention de Monsieur Alain PEYROU

Il fait remarquer que le service de l'administration générale de la communauté de commune a déménagé dans les locaux du CIAS par souci d'économie. Il constate qu'actuellement la communauté de communes paie un loyer au CIAS alors que le bâtiment de Champagnac est vide.

Monsieur COUVY lui répond que nous restons dans l'attente d'une réponse du Pays Périgord Vert et rappelle que ce bâtiment devait accueillir également le syndicat mixte porteur du SCOT. Il indique qu'un particulier serait intéressé pour installer un multiple rural.

Monsieur PEYROU renouvelle la demande d'une création d'un budget annexe « voirie ».

Le budget principal intègre une comptabilité analytique spécifique pour les dépenses liées à la voirie.

Après avoir répondu à toutes les questions, le budget est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 086 525.38	7 086 525.38
Investissement	4 972 449.75	4 972 449.75

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec,

Abstentions : 7 voix : Mesdames et Messieurs Guy-José LAGARDE (suppléant d'Anita CATUSSE), Anne-Marie CLAUZET, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Fabienne THORNE, Anémone LANDAIS, Francis MILLARET, Alain PEYROU,

Pour : 38 voix : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Martial Henri CANDEL, Olivier CHABREYROU, Edmond ZNAIDA (suppléant de Gaston CHAPEAU), Eric CHARRON, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Martine DESJARDINS, Michel DUBREUIL, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Sylvie MAZIERES, Pascal

MAZOUAUD, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Raymond BOUCAUD, Frédéric VILHES

Vote le budget primitif 2016 logements, selon les propositions énoncées par le rapporteur.

Monsieur Alain PEYROU tient à exprimer les motifs de son abstention : il indique que les dépenses de fonctionnement sont importantes et qu'il est nécessaire de faire des économies afin de dégager un autofinancement plus conséquent.

Mesdames Anne-Marie CLAUZET et Malaurie GOUT-DISTINGUIN indiquent qu'elles s'abstiennent en raison du projet de la création de l'aire d'accueil des gens du voyage.

2°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Le rapporteur expose ce qui suit :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet du budget pour l'année 2016 qui s'établit en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à 7 086 525.38 euros et pour l'investissement à 4 972 449.75 euros en dépenses et recettes en ayant recours à une augmentation des impôts de 1.016502 % ;

Monsieur Gérard COMBEALBERT propose les taux des taxes pour l'année 2016 comme suit :

Taxe d'habitation : 9.04 %

Taxe foncière (bâti) : 2.62 %

Taxe foncière (non bâti) : 2.24 %

Il précise que le taux de la contribution foncière des entreprises, (CFE) n'a pas été modifié en 2015 et propose de le fixer à 23.80 % pour l'année 2016

➤ Intervention de Madame Anémone LANDAIS

Madame LANDAIS indique que le montant de la CFE a subi une augmentation en 2015 malgré le maintien du taux voté l'année précédente.

Monsieur COMBEALBERT rappelle que le conseil communautaire a instauré une base minimum en fonction du chiffre d'affaires des entreprises servant au calcul de la cotisation et précise que ce calcul est plus équitable pour les redevables.

➤ Intervention de Madame Anne-Marie CLAUZET

Elle fait remarquer que le taux de la CFE figurant sur sa feuille d'impôt n'est pas celui qui a été voté en 2015. Monsieur COMBEALBERT lui répond que sa remarque est justifiée parce qu'à la fusion des trois communautés de communes, il a été fixé une période de lissage des taux pour les contribuables.

Elle souhaiterait qu'une explication soit présentée dans le bulletin communautaire.

concernant l'ensemble du budget.

➤ Intervention de Monsieur Alain PEYROU

Il fait remarquer que l'augmentation des taux des taxes directes locales va impacter plus fortement les contribuables de l'ancienne communauté de communes du Pays de Champagnac qui n'avait pas institué de fiscalité additionnelle.

➤ Intervention de Monsieur Guy José LAGARDE

Monsieur LAGARDE fait remarquer qu'il n'est opportun d'augmenter le taux de la taxe foncière non bâtie compte tenu de la crise que connaît le monde agricole et qu'il serait préférable de reporter l'augmentation sur le taux de la taxe d'habitation.

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec,

Abstentions : 6 voix : Mesdames et Messieurs Guy-José LAGARDE (suppléant d'Anita CATUSSE), Martine DESJARDIN, Michel DUBREUIL, Anémone LANDAIS, Francis MILLARET, Alain PEYROU,

Pour : 39 voix : Mesdames et Messieurs Jean-Luc AIMONT, Yves ARLOT, Michel BOSDEVESY, Josiane BOYER, Martial Henri CANDEL, Olivier CHABREYROU, Edmond ZNAIDA (suppléant de Gaston CHAPEAU), Eric CHARRON, Anne-Marie CLAUZET, Gérard COMBEALBERT, Jean-Paul COUVY, Bernard de MONTETY, Guy-Robert DUVERNEUIL, Jean-Claude FAGETE, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Jean-Pierre GROLHIER, Benoît HARMAND, Jean-Jacques LAGARDE, Jean-Marie MARCHAND, Claude MARTINOT, Jean-Jacques MARTINOT, Jean-Pierre CHATEAUREYNAUD, Sylvie MAZIERES, Pascal MAZOUAUD, Pierre MORIN, Jean-Michel NADAL, François NEGRIER, Christian NEYCENSAS, Pierre NIQUOT, Alain OUISTE, Monique RATINAUD, Jean-Robert RAVON, Catherine ROUMAILLAC, Claude SECHERE, François THOMAS, Fabienne THORNE, Bernadette VAN DEN DRIESSCHE, Raymond BOUCAUD, Frédéric VILHES

Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales à percevoir au titre de l'année 2016 comme suit :

Taxe d'habitation : 9.04 %

Taxe foncière (bâti) : 2.62 %

Taxe foncière (non bâti) : 2.24 %

Contribution foncière des entreprises : (CFE) : 23.80 %

3°) Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le rapporteur rappelle à l'assemblée qu'il y aura 3 taux à voter en fonction de la fréquence de passages de collecte et propose de fixer les taux comme suit :

- Une collecte par semaine, taux proposé : 11%
- Deux collectes par semaine, taux proposé : 13.75%
- Trois collectes par semaine, taux proposé : 14,21%

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Fixe les taux comme suit :

- ✓ Une collecte par semaine : 11%
- ✓ Deux collectes par semaine : 13.75%
- ✓ Trois collectes par semaine : 14,21%

4°) Vote d'un tarif forfaitaire pour la mise à disposition des chapiteaux aux associations.

Le Président demande de reporter ce point.

Monsieur PEYROU demande de s'assurer de la légalité concernant l'instauration d'un tarif forfaitaire.

Monsieur Jean-Jacques LAGARDE précise que ce forfait relève d'une prestation de service correspondant au remboursement de frais de personnel mis à la disposition pour le montage et le démontage des chapiteaux.

➤ **ZAE**

1°) Vente d'un terrain à la ZAE de Valeuil au profit de la SARL Atlantique Investissement Gestion

Rapporteur : Monsieur Pascal MAZOUAUD

Le rapporteur indique qu'il a rencontré Monsieur Pierre Tard, représentant de la société SARL Atlantique Investissements Gestion, qui a confirmé son intérêt pour l'acquisition du lot n°2, conformément au projet de division établi par le cabinet de Géomètre-expert Bonneteau, sur la zone d'activités économiques des Rades à Valeuil.

Il précise que le bornage sera réalisé en la présence de l'acquéreur pour une surface de 2.676 m² dans l'îlot B de la ZAE.

Il rappelle la délibération communautaire n°2014/08/212 du 25 août 2014 fixant le prix de vente des terrains sur cette zone à 12 € HT/m² et indique qu'il ne reste qu'un peu moins d'un hectare disponible à la vente.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte la vente du lot n°2 de l'îlot B d'une superficie de 2 676 m² au profit de la SARL Atlantique Investissements Gestion, au prix de 12 € HT/m², soit 32.112 € HT ;

Précise que les frais du géomètre sont à la charge de la communauté de communes et les honoraires du notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Autorise le Président à signer l'acte authentique de vente devant notaire.

Autorise le Président à accomplir toutes les autres formalités nécessaires et de signer tous les documents s'y rapportant.

➤ **Culture/Sports**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FAGETE

1°) Vote des tarifs bibliothèque/médiathèque

Le rapporteur soumet à l'assemblée les tarifs concernant les bibliothèques/médiathèques et les animations culturelles applicables dès le 1^{er} mai 2016.

TARIFS BIBLIOTHEQUES / MEDIATHEQUE ET ANIMATIONS CULTURELLES

SERVICES	Communauté de communes	Hors Communauté de communes
BIBLIOTHEQUES / MEDIATHEQUE		
Cours d'initiation à l'informatique	15€/trimestre	25€/trimestre
Atelier d'arts plastiques (enfants)	20€/trimestre	25€/trimestre
Atelier de dessin	20€/trimestre	25€/trimestre
Cartes d'adhérents	Gratuit	
Internet	1€ la ½ heure	
Impression noir et blanc	0.20€	
Impression couleur	0.30€	
Boisson	1 €	
Photocopies Noir en Blanc	0.20€	
Photocopies Couleur	0.30€	
Documents non restitués ou endommagés (livres, CD, Jeux....)	Facturation à valeur de remplacement	
Location de la salle multimédia	70€ la journée	
ANIMATIONS CULTURELLES		
Tarif A : adultes	6 €	
Tarif B : collégiens, étudiants, groupes de 10 personnes	3 €	
Enfants de moins de 11 ans	Gratuit	
Détenteurs « passeport jeunes »	Gratuit	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Fixe les tarifs des bibliothèques/médiathèques et les animations culturelles applicables dès le 1^{er} mai 2016 selon la proposition énoncée ci-dessus.

2°) Vote des tarifs entrées des piscines

Le rapporteur soumet à l'assemblée les tarifs des entrées des piscines applicables dès le 1^{er} juillet 2016.

**TARIFS PISCINES BOURDEILLES ET
CHAMPAGNAC DE BELAIR**

	Tarifs €
Journée	
▪ - de 16 ans	1.60
▪ + de 16 ans	2.60
Carte 10 bains	
▪ - de 16 ans	12.00
▪ + de 16 ans	20.00
Ecoles du territoire	Gratuit
Groupes (min 8 personnes) Collectivité / Associations	1.00 (Gratuité accompagnateurs)
Pass familles	
▪ - de 16 ans	1.00
▪ + de 16 ans	2.00
Passeport jeunes CLSH Accueil jeunes	Gratuit
Perfectionnement 18h/19h	
▪ - de 16 ans	1.00
▪ + de 16 ans	1.60
Enfants – de 6 ans	gratuit

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Fixe les tarifs des entrées des piscines à compter du 1^{er} juillet 2016 selon la proposition énoncée ci-dessus.

Monsieur FAGETE informe le conseil du prochain spectacle INDIANS TRIO ERMS qui aura lieu le mardi 3 mai 2016 à 18h 30 à la salle du conseil municipal à Brantôme et le vendredi 6 mai à 20h 30 à la salle des fêtes de Bourdeilles

➤ **Tourisme**

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

1°) Vote d'un tarif billet jumelé visite commentée grottes + clocher

Le rapporteur propose à l'assemblée le tarif d'un billet jumelé pour visite commentée des grottes et clocher pour le site de Brantôme pour l'année 2016 comme suit :

TARIFS INDIVIDUELS		
	Entrée plein tarif	Entrée prix réduit (sur présentation d'un justificatif) pour : étudiants, demandeurs d'emploi, personnes handicapées, jeunes de 12-17 ans, habitants de la communauté de communes
Billet jumelé visite commentée grottes + clocher	12.00 €	8 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Fixe le tarif d'entrée pour le site de Brantôme pour l'année 2016 selon la proposition énoncée ci-dessus.

Charge le Président d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

Monsieur Claude MARTINOT souhaiterait que les communes intéressées par le classement « commune touristique » dépose leur dossier fin mai dernier délai.

IV- QUESTIONS DIVERSES

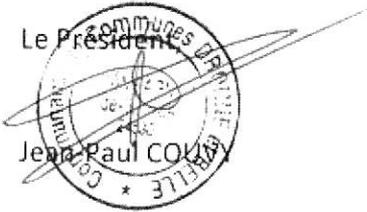
Monsieur GROLHIER rappelle aux communes qu'il est nécessaire de distribuer rapidement « la lettre du PLUi » à tous les habitants afin que ceux-ci soient informés des ateliers participatifs qui se dérouleront mi-juin.

Monsieur Pascal MAZOUAUD indique que le titre « la lettre du PLUi » risque de ne pas être assez explicite pour les administrés.

Le Président informe l'assemblée des prochaines réunions :

- ✓ La réunion du bureau est fixée le jeudi 12 mai 2016 à 17h 30 au CIAS.
- ✓ Le conseil communautaire est fixé le mercredi 18 mai 2016 à 18h à la salle des fêtes à Biras.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président invite les élus à partager le verre de l'amitié. La séance est levée à 20 h 10.

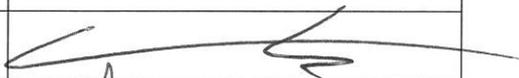
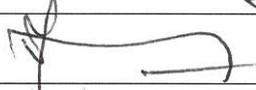
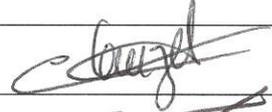
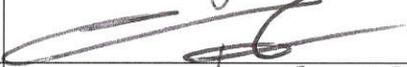
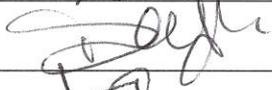
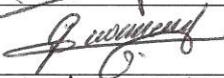
Le Président

 Jean-Paul COLLET

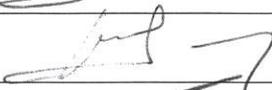
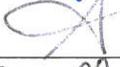
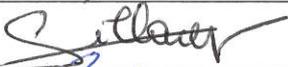
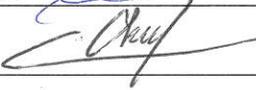
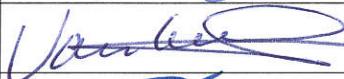
Le secrétaire de séance,


 Olivier CHABREYROU

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE le mercredi 18 mai 2016

Approbation du PV de la séance du lundi 25 avril 2016

Membres titulaires	Signature
AIMONT Jean-Luc	
ARLOT Yves	
BOSDEVESY Michel	
BOUCAUD Raymond	
BOYER Josiane	
CANDEL Martial Henri	
CATUSSE Anita	
CHABREYROU Olivier	
CHAPEAU Gaston	
CHARRON Eric	
CLAUZET Anne-Marie	
COMBEALBERT Gérard	
COUVY Jean-Paul	
DE MONTETY Bernard	
DESJARDINS Martine	
DUBREUIL Michel	
DUVERNEUIL Guy Robert	
FAGETE Jean-Claude	Mander. HARMAND 
FAISOLE Henri ^{Suppléant} MERLE Bernard	
GOUT DISTINGUIN Malaurie	
GROLHIER Jean-Pierre	
HARMAND Benoît	
LAGARDE Jean-Jacques	
LANDAIS Anémone	

MARCHAND Jean-Marie	
MARTINOT Claude	
MARTINOT Jean-Jacques	Po 
MAZIERE Christian	
MAZIERES Sylvie	
MAZOUAUD Pascal	
MILLARET Francis	
MORIN Pierre	
NADAL Jean-Michel	
NEGRIER François	
NEYCENSSAS Christian	
NIQUOT Pierre	
OUISTE Alain	
PEYROU Alain	
RATINAUD Monique	
RAVON Jean-Robert	
REVIDAT Francis	
ROUMAILLAC Catherine	
SECHERE Claude	
THOMAS François	
THORNE Fabienne	
VAN DEN DRIESSCHE Bernadette	
VILHES Frédéric	